

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Visioconférence Teams

Date : Mercredi 25 septembre 2024

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Environnement aquatique et forestier	Faune
Mme Mélanie Nicoletti, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	M. Donald Rancourt, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. William Tardif, Chantiers Chibougamau Ltée	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Josée Chrétien, West Fraser Timber	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Récréotourisme et patrimoine culturel	Autres
M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Frédéric Charron, MRC Abitibi
Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)	Mme Stéphanie Boulianne, MRC Abitibi-Ouest
M. Pascal Houle, Club Quad du Cuivre	Mme France Lemire, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)
	M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda
	Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux nouvelles représentantes du CREAT, West Fraser Timber et de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle informe également que l'ACPRN a nommé un nouveau représentant substitut en la personne de M. Dany Théberge. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum est atteint.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Relance des travaux de la Table GIRT;
- Suivis des actions réalisées depuis le printemps;
- Mise à jour du mode de fonctionnement de la Table GIRT;
- Dévoilement des mesures d'harmonisation instaurées pour la saison de chasse au gros gibier 2024.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 29 mai 2024 et les suivis	13 h 40
4.	Mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda : a) Dévoilement et ENTÉRINEMENT des nouvelles catégories d'intervenants du milieu forestier proposées b) ENTÉRINEMENT des nouvelles conditions d'atteinte du quorum	13 h 50
5.	Activité terrain (18 septembre 2024) : votre appréciation de l'événement	14 h 20
6.	Point d' INFORMATION du MRNF : a) Version anglophone du feuillet dédié aux détenteurs d'abris sommaires	14 h 30
7.	Points d' INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : a) Bilan des chantiers d'été 2024 b) Chantiers d'hiver 2024-2025	14 h 40
8.	Harmonisation – saison de chasse au gros gibier 2024	14 h 50
	(PAUSE)	15 h
9.	Bureau de coordination des Tables GIRT : a) Autoformation b) Accès à l'information c) Suivis des travaux du comité des coordonnateurs GIRT externes d) Atelier provincial (22 et 23 octobre 2024)	15 h 10
10.	Comités techniques : a) Communication b) Paysage c) Chemins multiusages	15 h 40
11.	Divers	16 h 10
12.	Levée de la rencontre	16 h 30

Bien que laissé ouvert, il est proposé d'insérer les sujets suivants au point « Divers » :

- Caribou : décret d'urgence du gouvernement fédéral;
- Rapport des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres de la Table GIRT.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 29 mai 2024 et les suivis

Des corrections sont proposées au sous-point « Brûlage contrôlé » dans le point *Divers*. Le compte rendu de la rencontre du 29 mai 2024 est adopté, tel que modifié, à l'unanimité par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice fait un survol des suivis de la dernière séance.

4. Mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

a) Dévoilement et **ENTÉRINEMENT** des nouvelles catégories d'intervenants du milieu forestier proposées

La coordonnatrice dévoile les nouvelles catégories proposées aux Tableaux 1 et 2. Ce sont désormais onze (11) catégories (incluant le MRNF), au lieu de cinq (5), auxquelles les organismes membres et observateurs seraient identifiés. Cette modification est issue des derniers sondages de satisfaction et des évaluations d'activités réalisées par la Table GIRT, durant lesquels il a été constaté que plusieurs intervenants éprouvent de la difficulté à catégoriser l'organisme qu'ils représentent. Cette catégorisation plus spécifique devrait éliminer toute confusion. Les nouvelles catégories suggérées sont entérinées par les membres de la Table GIRT, sous condition que le RLTP soit affilié au récréotourisme.

b) **ENTÉRINEMENT** des nouvelles conditions d'atteinte du quorum

Les critères actuels pour l'atteinte du quorum consistent à un minimum de dix (10) membres présents ainsi qu'à quatre (4) des cinq (5) catégories d'organismes représentées. Or, en adoptant les nouvelles catégories, il importe d'adapter ces modalités. Il est convenu unanimement que l'atteinte du quorum nécessitera dorénavant un minimum de dix (10) membres présents et cinq (5) des dix (10) catégories d'utilisateurs (le Ministère n'est pas pris en compte dans l'atteinte du quorum).

Par la même occasion, le MRNF invite la Table GIRT à mettre à jour la section 3.3 *Démarche GIRT de la Table*, puisque celle-ci fait référence à la démarche V.O.I.C. (valeur-objectifs-indicateurs-cibles) alors qu'aujourd'hui, il est davantage question de fiches « enjeux-solutions ». Un texte sera fourni à cet effet par le Ministère à la coordonnatrice GIRT. Une fois le document révisé, celui-ci sera retransmis aux membres de la Table.

5. Activité terrain (18 septembre 2024) : votre appréciation de l'événement

Un bref retour sur l'activité terrain du 18 septembre 2024, ses objectifs et sa programmation, est effectué par la coordonnatrice. Ce sont vingt-sept (27) participants qui ont assisté à l'événement. Sans l'appui des partenaires, cette activité n'aurait pu se concrétiser. Des remerciements sont adressés à l'ensemble des collaborateurs.

Les membres de la Table GIRT, qui ont participé à l'activité, sont invités à faire connaître leur appréciation (voir annexe 1). En général, l'événement se conclut par un succès. Il a permis de sensibiliser les intervenants à la complexité de la planification forestière dans des zones hautement fréquentées (ZHF). L'objectif de la journée a été atteint.

Les résultats du sondage de satisfaction complété à la suite de l'activité, seront exposés à la prochaine rencontre de la Table GIRT. L'an prochain, la Table et ses partenaires se pencheront sur l'éventuelle organisation d'une matinée de conférences.

6. Point d'**INFORMATION** du MRNF :

a) Version anglophone du feuillet dédié aux détenteurs d'abris sommaires

Le feuillet d'information élaboré à l'intention des détenteurs de baux d'abris sommaires est projeté à l'écran, accompagné d'une courte description de son contenu. L'objectif premier de ce feuillet est d'inviter ces détenteurs de baux à participer aux consultations publiques. Le document fait notamment état des avantages de prendre part aux consultations, dont celui de minimiser l'impact de la récolte sur le paysage forestier à

proximité d'un abri sommaire. Or, la MRC du Témiscamingue a adressé une requête auprès du MRNF afin d'obtenir une version anglophone du feuillet. Pour ce faire, trois (3) options sont possibles :

- 1) Engagement d'un professionnel pour réaliser la traduction du feuillet;
- 2) Traduction réalisée par le Ministère;
- 3) Interprétation personnelle des détenteurs de baux d'abris sommaires anglophones.

Comme la Table GIRT de Rouyn-Noranda a été l'investigatrice de ce feuillet, le MRNF souhaite connaître la position de ses membres avant de prendre engagement auprès de la MRC du Témiscamingue. Tous les membres s'entendent qu'il faut une traduction uniforme du feuillet, et ce, pour toutes les Tables GIRT de la région. Pour ce qui est des droits de propriété intellectuelle, comme le logo du MRNF figure déjà sur le feuillet et que cette démarche pourrait s'avérer utile pour d'autres régions, cela ne soulève aucune opposition. Le Ministère peut donc procéder à la traduction du document. Cependant, si une version anglophone du feuillet est disponible, il faudra s'assurer que les services offerts par le Ministère le soient tout autant. M. Maxime Girard-Simmons fera les suivis nécessaires auprès de l'équipe du MRNF, de la MRC du Témiscamingue ainsi que de la coordination de la Table GIRT du Témiscamingue.

7. Points d'INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

- a) Bilan des chantiers d'été 2024**
- b) Chantiers d'hiver 2024-2025**

M. David Lambert brosse le portrait des travaux réalisés à l'été 2024 et informe les membres de l'état de situation pour les chantiers d'hiver 2024-2025. Les travaux sylvicoles se sont bien déroulés durant la saison estivale. En revanche, au niveau de la récolte, la situation s'avère difficile. Les chantiers sont beaux et les chemins en bon état. Toutefois, l'acheteur de résineux a fermé ses portes. Donc, le bois est coupé et laissé en bordure du chemin, espérant que l'entreprise reprenne ses activités et se réapprovisionne en bois. Il a été décidé de garder le chantier ouvert. Comme ce sont des chemins de gravier, nous pourrions sortir le bois tout au long de l'année. Ainsi, nous pouvons faire travailler les entrepreneurs et les camionneurs. De plus, cela permet de maintenir les scénarios sylvicoles de l'an prochain. La préparation de terrain est prévue dans ce secteur. Si la récolte n'avait pas lieu, cela retarderait tous les scénarios. D'autre part, il y a beaucoup de bouleau qui sort pour le bois de chauffage à Rouyn-Noranda. En termes de gestion intégrée des ressources, les chantiers planifiés ne soulèvent aucun enjeu d'harmonisation.

8. Harmonisation – saison de chasse au gros gibier 2024

Les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), la Ville de Rouyn-Noranda et le MRNF sont conviés à décrire les opérations forestières prévues durant les deux (2) semaines de chasse au gros gibier (arme à feu) pour la saison 2024. Il est possible de consulter la carte de la programmation annuelle (PRAN) 2024-2025 pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51, afin de localiser les chantiers ciblés par ces mesures d'harmonisation :

<https://dgr08.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=7e0f6d279e34488eb0700dcf9f1505bb>

(PAUSE)

Note : En raison d'un conflit d'horaire, Mme Jacinthe Racicot quitte la rencontre à 15 h 09.

9. Bureau de coordination des Tables GIRT

- a) Autoformation**

Il s'agit d'une toute nouvelle formation, élaborée par l'équipe du Bureau de coordination provincial des Tables locales GIRT (BCTLGIRT), disponible pour les organismes qui siègent à une Table GIRT. Les nouveaux membres et membres aguerris peuvent ainsi tester leurs connaissances grâce à cette autoformation. À la suite de cette séance, les membres recevront :

- Une fiche donnant accès à un module d'autoformation interactif afin de mieux saisir le rôle qu'occupent les Tables GIRT dans le cadre de la gestion des forêts publiques. D'autres modules sont à venir. L'autoformation peut être suivie en toute discrétion et confidentialité.
- Un « napperon » résumant les grandes lignes de l'autoformation, présentant les étapes du processus de planification forestière.

b) Accès à l'information

Les coordonnateurs GIRT ont bénéficié d'une formation portant sur l'accès à l'information et les demandes des médias, le 4 juillet dernier. Toute demande d'accès à l'information doit être effectuée par écrit, accompagnée des documents justificatifs. Si la requête est adressée à la Table GIRT, il faut alors l'acheminer au responsable de la GIRT à la direction régionale du MRNF, qui fera ensuite les démarches auprès du secrétaire général du Ministère. Advenant que cette demande soit déposée auprès de la MRC délégataire, il faut vérifier à qui revient la responsabilité des renseignements recherchés (MRC ou MRNF). Si ceux-ci sont liés aux travaux de la Table GIRT, il faut alors soumettre la demande au Ministère. La Commission d'accès à l'information rend ses décisions dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de réception de la demande. Il est possible de déposer une demande de révision de la décision. Un délai de dix (10) jours supplémentaires est alors à prévoir.

c) Suivis des travaux du comité des coordonnateurs GIRT externes

Le comité des coordonnateurs GIRT externes (CCTE) s'est réuni à deux (2) occasions depuis la dernière rencontre de la Table GIRT. La prochaine rencontre aura lieu le 29 janvier 2025.

d) Atelier provincial (22 et 23 octobre 2024)

Les coordonnateurs GIRT externes et internes (MRNF) sont invités à participer à l'atelier provincial organisé par le BCLTGIRT, à Québec, les 22 et 23 octobre prochains. Il est convenu de transmettre le bilan annuel des Tables GIRT de la région, qui sera présenté à l'atelier provincial, aux membres de la Table GIRT. Un document-synthèse sera transmis à la suite de l'événement.

10. Comités techniques

a) Communication

Le comité Communication s'est réuni le 23 septembre dans l'objectif de faire le *post-mortem* de l'activité terrain et de prévoir la suite de la réflexion amorcée sur la planification forestière en ZHF. Comme l'activité terrain a permis de conscientiser les intervenants à la complexité d'une telle planification dans ou à proximité de secteurs habités, et que certains constats intéressants ont pu en être extirpés, le comité recommande de tenir une séance en formule présentielle, le 30 octobre 2024, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda. L'objectif de cette séance consiste à mieux définir ces ZHF afin d'en brosser le portrait, éventuellement, à l'échelle des compartiments d'organisation spatiale (COS). La Table sera ensuite sollicitée pour aider le MRNF à déterminer des modalités d'aménagement écosystémique mieux adaptées à ces ZHF, tout en considérant les enjeux d'ordre économique. Les discussions se feront en petits groupes et la séance se terminera par une plénière. Cette recommandation du comité est entérinée par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice invite les représentants qui ne pourront être présents à se faire remplacer par leur substitut.

b) Paysage

La coordonnatrice fait un suivi du banc d'essai pour l'analyse Paysage des sites linéaires continus :

- Site de Rémigny : Le permis a été délivré par le MRNF à Chantiers Chibougamau Ltée. Toutefois, le chantier a pris du retard en raison de la fermeture de l'usine à Béarn, ainsi que du ralentissement du marché du bois d'œuvre.

- Autre site potentiel, secteur Arntfield : Le chantier, déjà harmonisé, pourrait être exploité plus tôt que prévu. Cela dépend de l'intérêt de West Fraser Timber à récolter le feuillu.

De plus, un article sera publié dans la revue *Couvert Boréal* au sujet de l'entente Paysage, ses fondateurs et son évolution depuis sa mise en place. Il est envisagé de diffuser cet article dans l'édition du mois de janvier 2025.

c) Chemins multiusages

Le comité Chemins multiusages se rencontre le 9 octobre 2024. Il a pour mandat de poursuivre les travaux du comité Foresterie qui consistent à évaluer si le réseau de chemins prioritaires retenus au plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est le bon et à brosser le portrait du réseau de chemins forestiers sur le territoire de l'UA 082-51. La coordonnatrice rappelle la composition du comité. Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay désire collaborer aux travaux du comité.

11. Divers

Formation sur le rôle des Tables GIRT

Le MRNF offrira de nouveau la formation sur le rôle des Tables GIRT au cours de l'automne 2024. Celle-ci s'adresse aux nouveaux membres, tout comme les représentants qui souhaitent mettre à jour leurs connaissances en la matière. Il n'y a aucuns frais exigés. Le tout se déroule par visioconférence. Ceux et celles qui démontrent un intérêt à y participer seront invités à compléter un sondage *Doodle* afin de déterminer la date et l'heure de la formation.

Caribou : décret d'urgence du gouvernement fédéral

La coordonnatrice résume rapidement les grandes lignes du décret d'urgence émis par le gouvernement fédéral dans l'objectif de protéger le caribou forestier. La carte de la zone de protection proposée dans le secteur de la MRC de la Vallée-de-l'Or, démontre bien que le territoire d'application pourrait s'étendre jusqu'à l'UA 082-51 et les lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda. L'ensemble des mesures qui s'appliqueraient n'est pas encore totalement divulgué. Néanmoins, cela pourrait affecter l'exploitation des ressources forestières et minières. Tout comme les aires protégées, il s'agit d'un enjeu qui relève du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Rapport des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

Dans le communiqué émis par le gouvernement du Québec, au mois de juillet 2024, portant sur le rapport synthèse des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, il est possible de faire un parallèle avec les travaux de la Table GIRT. En effet, il y est notamment recommandé de mieux prendre en compte les réalités régionales dans la planification forestière afin de favoriser l'harmonisation des différents usages de la forêt. Il est aussi proposé de repenser le réseau de chemins multiusages pour le rendre plus sécuritaire et s'assurer d'un meilleur partage des coûts de réfection et d'entretien parmi les usagers.

12. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre de la Table GIRT se tiendra le 30 octobre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 28.

Note : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 25 septembre 2024 peuvent être consultés à l'annexe 1.

ANNEXE 1

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Activité terrain (18 septembre 2024) : votre appréciation de l'événement

C : C'est bien ce que nous avons vécu à l'ARLO. Est-ce vraiment rentable de procéder de cette façon? La planification sera à refaire dans cinq (5) ou dix (10) ans. Est-ce qu'on ne fait que pelleter le problème à plus tard?

C : Cela peut être rentable en raison de la proximité de l'usine. L'activité s'est avérée fort agréable. Il est intéressant de voir tous les intervenants travailler ensemble, visant un même objectif.

C : Ce fut une activité très intéressante. Cela permet d'échanger avec les autres intervenants. Trop souvent, nos représentants ciblent uniquement leurs intérêts ou ceux des organismes qui les ont mandatés. Ce genre d'événements nous permet d'ouvrir nos horizons.

C : Activité intéressante! On s'est rendu compte que ce n'était vraiment pas simple de planifier dans ces secteurs hautement fréquentés. Il est aussi difficile de prioriser certaines préoccupations puisque cela peut nuire à d'autres enjeux.

C : En signant une entente d'harmonisation avec le MRNF, nous nous sommes questionnés sur notre niveau de responsabilité à prendre en charge la totalité des préoccupations soulevées par les usagers de notre secteur.

C : J'en ai appris beaucoup. Nous avons des objectifs bien définis pour cette activité. Une question avait été soulevée le matin, qui a été reposée en fin de journée, soit : « Le livre de recettes est-il le bon à utiliser pour ces zones hautement fréquentées? ». Lors des présentations de chacune des équipes en plénière, j'ai retenu trois (3) enjeux principaux, qui faisaient consensus :

- 1) Aucune équipe n'a affirmé que c'était possible de récolter sans problème, la forêt sur un horizon de quatre-vingts (80) ou 100 ans, dans la zone directement derrière les maisons.*
- 2) En présence de peuplements matures, nous visons à réduire le nombre d'interventions en augmentant l'intensité. Toutefois, dans ces zones, c'est probablement difficile à réaliser. Il faut donc avoir une autre approche, soit d'intervenir de façon moins intense et plus régulière.*
- 3) Une fois que nous avons tout intégré, est-ce que c'est rentable?*

C : Belle journée! Les membres de la Table GIRT composent en quelque sorte, un comité de ce qui est harmonisable ou non, d'où le terme GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire).

C : Pour la prochaine édition de l'activité terrain, nous pourrions visiter des sites où des coupes forestières ont été réalisées en bordure des corridors routiers.

Point d'**INFORMATION** de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

- a) Bilan des chantiers d'été 2024**
- b) Chantiers d'hiver 2024-2025**

Q : Y a-t-il un délai de péremption pour le bois récolté laissé en bordure des chemins?

R : Oui. Le bois pourrait être affecté par des insectes ravageurs, comme par exemple, le longicorne. Cependant, nous devrions trouver preneur pour ce bois d'ici le printemps prochain. Bien entendu, plusieurs facteurs économiques entrent en ligne de compte.

Comités techniques

a) Communication

Q : Est-ce que cette démarche vise uniquement les situations problématiques?

R : Non. Cette démarche nous permettra d'établir des règles qui serviront de références. Ces modalités s'appliqueront partout et non seulement dans les zones problématiques. De cette façon, nous aurons déterminé des balises pour éviter que la situation devienne problématique. Ce sera intégré à la planification originale, donc en amont des consultations. Il importe de mentionner que le MRNF demeure responsable de la planification.

Ces balises, qui auront fait consensus à la Table GIRT rassureront les usagers de la forêt. Donc, si nous sommes capables de convenir ensemble de certaines modalités de base, qui n'excluront pas les ententes d'harmonisation, cela permettra à l'aménagiste du MRNF de démontrer qu'il en a tenu compte et que ces mesures émanent d'un processus consensuel de la Table GIRT.